

La Société Makivik

Contexte

La Société Makivik a été établie en 1975 pour administrer les fonds des premières revendications territoriales globales des Inuits au Canada, à savoir la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ)¹, pour les habitants et les collectivités du Nunavik, une région riche en minerais. Territoire des Inuits du Québec, le Nunavik comprend le tiers septentrional de la province couvrant plus de 440 000 kilomètres carrés. En tant que représentant personnel des Inuits du Québec, Makivik s'efforce d'obtenir des avantages à long terme pour ses 15 collectivités en utilisant des fonds pour promouvoir le développement économique et social de la société inuite au Nunavik.

Établie au départ par suite du développement hydroélectrique, la Société Makivik a joué un rôle important dans la trajectoire de développement du Nunavik au cours des 40 dernières années. Son mandat consiste notamment à posséder et à exploiter des entreprises, à créer des emplois, à favoriser le développement, à améliorer les conditions de logement et à protéger l'environnement naturel, ainsi que la langue et la culture inuites. Ce rôle continu et bénéfique que la Société Makivik a joué dans le développement de la région du Nunavik reflète une bonne pratique de mobilisation et de développement des collectivités.

Description des mesures mises en œuvre

Makivik reconnaît avant tout que les ressources naturelles renouvelables et non renouvelables continueront d'influer sur l'avenir économique du Nunavik. En termes de ressources non renouvelables, la Société participe continuellement à des négociations, notamment des ententes pour le compte des collectivités, et à des partenariats avec les secteurs privé et public, par exemple les partenariats actuels avec des entreprises minières, comme la mine Raglan, qui est détenue et exploitée par Glencore, et l'exploitation minière de Nunavik Nickel, qui est détenue et exploitée par Canadian Royalties Inc.



Meneur : Collectivité (Qc)

Étapes de la séquence de la mise en valeur des ressources minérales : Préexploration, exploration, aménagement, exploitation, fermeture

Principal constat : La Société Makivik est un exemple d'organisme représentant les collectivités locales qui a facilité la mobilisation avec l'industrie et les pouvoirs publics et a amélioré l'état de préparation des collectivités en renforçant leur capacité et en tirant pleinement parti des avantages locaux découlant des activités de valorisation des ressources minières menées sur son territoire.



¹ La CBJNQ, initialement établie en raison d'un projet hydroélectrique dans la région, était une étape importante de l'histoire du Nunavik et est considérée comme le premier règlement moderne des revendications territoriales au Canada. En vertu de cette entente, les Inuits du Nunavik ont reçu un régime foncier leur donnant la propriété exclusive des terres de catégorie I. Par ailleurs, l'entente précisait certains établissements gouvernementaux qui ont juridiction dans le Nord du Québec et le nombre de bénéficiaires, soit 9 200 habitants.

La Société Makivik est aussi responsable d'investir et de gérer les fonds obtenus par ces négociations. Par exemple, la Société Makivik administre le programme de bourses d'études pour aider à motiver les étudiants inuits bénéficiaires de la CBJNQ à atteindre leurs objectifs scolaires.

La Société Makivik appuie l'élaboration de programmes, de services et d'infrastructures qui appuient l'exploration et l'exploitation minières. Par exemple, la Société Makivik participe au programme Tamatumani, lequel offre une formation particulière pour des postes miniers destinés aux employés inuits. Ce programme, qui offre diverses formations axées sur des compétences, a considérablement accru le nombre d'employés inuits en plus d'améliorer leur taux de maintien en poste et leur perfectionnement professionnel. En outre, la Société Makivik prépare actuellement une liste d'entreprises inuites du Nunavik approuvées par le Conseil et une politique d'approvisionnement pour appuyer les entreprises locales appartenant à des Inuits afin de leur donner accès à des marchés des secteurs privé et public et, de présenter des soumissions pour des biens et services dans la région du Nunavik. L'accès à de tels marchés est important et essentiel pour le développement économique et la création d'emplois dans les collectivités locales.

Résultats

La Société Makivik est devenue un chef de file au Canada et dans le monde entier en combinant avec succès les droits autochtones, la négociation politique et un sens aigu des affaires pour lancer des initiatives commerciales et économiques fructueuses contribuant aux économies nationale, provinciales et régionales. Jusqu'à présent, elle a conclu deux ententes sur les répercussions et les avantages (ERA) avec des entreprises minières : l'entente avec la mine Raglan de 1995 avec les collectivités de Salluit et de Kangiqsujuaq,



Exploration minière à Nunavik, au Québec

qui est la première ERA inuite au Canada, et l'entente conclue en 2008 entre Nunavik Nickel et les collectivités de Salluit, Kangiqsujuaq et Puvirnituq. Les ERA incluait des mesures de partage des profits et des paiements de fonds en fiducie à la Société Makivik et aux collectivités au cours de la durée de vie de la mine, ainsi qu'une préférence accordée aux entreprises et aux résidents locaux pour l'embauche et la passation de marchés. Par exemple, en 2014, 175 employés travaillant à la mine Raglan étaient Inuits (environ 18 p. 100 de l'ensemble de la main-d'œuvre) et un total de 82 millions en marchés ont été octroyés à huit entreprises inuites du Nunavik, y compris pour des services d'aviation, l'entretien des routes, le forage au diamant et l'élimination des produits dangereux.

Leçons à retenir

La Société Makivik est un exemple d'organisme représentant les collectivités locales qui a facilité la mobilisation avec l'industrie et les pouvoirs publics et a amélioré l'état de préparation des collectivités en renforçant leur capacité et en tirant pleinement parti des avantages locaux découlant des activités de valorisation des ressources minières menées sur son territoire.

Pour de plus amples renseignements :

Andy Moorhouse

Vice-président, Développement économique

Société Makivik

amoorhouse@makivik.org